



CONSEIL D'ADMINISTRATION 8 février 2024 (18h30)

Rapport de présentation

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Réunion ordinaire du Conseil d'administration jeudi 8 février 2024 à 18h30

Date de la convocation : 22/01/2024

Nbre de membres convoqués : 13

ORDRE DU JOUR

1- Formalités.

- a) Enregistrement des votants.
- b) Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.

2- Informations et notifications.

- a) Calendrier de réunions des instances et autres rendez-vous.
- b) Calendrier des activités à venir.
- c) Point budgétaire.
- d) Ressources humaines d'YCID.
- e) Propositions des Commissions permanentes.
- f) Bilan synthétique des activités depuis le dernier Conseil.
- g) Décisions du Directeur.
- h) Bons de commande signés par le Directeur.

3- Délibérations.

Réf.	Objet
CA-2024-001	Débat d'orientation budgétaire - Programme d'activités prévisionnel 2024
CA-2024-002	Contributions à l'AFACE et reversement partiel du Fonds YADEC

4- Points divers.

- Réformes en profondeur du FSI en 2024
- Projets « agricoles » dans le cadre du FSI-Y
- Justificatifs des ressources et des dépenses
- Fonds « Eau, assainissement, déchets »
- Fonds Maroc

1- FORMALITES.

- a) **Enregistrement des votants.** Selon la convention constitutive, peuvent voter les membres présents ou représentés par leur suppléant ou ayant établi une procuration au bénéfice d'un autre membre du Conseil d'administration. Pour délibérer valablement, la moitié des membres doit être présente ou représentée par procuration.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



- b) Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.

2- INFORMATIONS ET NOTIFICATIONS.

- a) Calendrier de réunions des instances et autres rendez-vous.

Du fait des réformes pressantes à réaliser dans le contexte actuel, et du temps de réflexion nécessaire à leur élaboration puis mise en œuvre, des modifications d'agenda sont proposées :

- AG : elle se tiendrait désormais le 12 octobre.
- CA : donc le CA du 12 octobre serait supprimé.
- Commission soutien :
 - La réunion du 12 mars serait transformée en commission de réflexion sur les réformes à proposer
 - La réunion du 11 juin serait avancée au 14 mai, et serait la dernière à étudier des dossiers FSI sur le modèle actuel
 - La réunion du 8 octobre serait probablement repoussée à fin 2024 ou début 2025, selon rythme des réformes, ou besoin d'une commission de réflexion supplémentaire.

2024	
Assemblée générale	Samedi 12 octobre
Conseil d'administration	Jeudi 8 février (<i>débat d'orientation budgétaire</i>) Mardi 26 mars (<i>vote BP24</i>) Mardi 25 juin Mardi 15 octobre Mardi 3 décembre
Commission « Soutien aux acteurs yvelinois »	Mardi 12 mars (réflexion sur les réformes) Mardi 14 mai (étude de dossiers) Mardi 8 octobre (à confirmer)
Commission « Animation du territoire »	Lundi 18 mars Lundi 17 juin Lundi 18 novembre
Commission « Développement économique »	Une réunion extraordinaire se tiendra en visio le mercredi 6 mars.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



b) Calendrier des activités à venir.

Mois	Date	Activité
Février	Jeudi 1 ^{er}	Ateliers d'accompagnement personnalisé avec La Guilde
	Samedi 3	Formation : Préparer son budget et mettre en œuvre son projet
	Jeudi 8	Apér'YCID : Présentation de l'Appel à projets Printemps de La Guilde
	Jeudi 29	Accueil des nouveaux membres
Mars	Samedi 9	Formation : Concevoir un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement
	Samedi 23	Jury des Bourses CYAM 2024
	Samedi 23	Formation : Suivre et évaluer un projet de coopération internationale

c) Point budgétaire.

Analyse par programmes budgétaires	2024						
	Prévisionnel	Engagé			Réalisé		
		Reports antérieurs	2024	Total	Reports antérieurs	2024	Total
YCID	1 189 310,70	723 424,13	22 810,96	746 235,09	0,00	19 719,58	19 719,58
Prog-Moyens généraux	305 648,00	180,00	22 240,96	22 420,96	0,00	19 719,58	19 719,58
Opé-Ressources humaines	261 260,00	0,00	19 784,49	19 784,49	0,00	19 144,49	19 144,49
Opé-Frais de structure	26 198,00	0,00	2 456,47	2 456,47	0,00	575,09	575,09
Opé-Remboursement de frais	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Adhésions diverses	8 190,00	180,00	0,00	180,00	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Soutien aux initiatives yvelinoises	286 436,00	598 724,40	0,00	598 724,40	0,00	0,00	0,00
Opé-FSI-Y	239 036,00	590 963,40	0,00	590 963,40	0,00	0,00	0,00
Opé-OPAP	0,00	800,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00
Opé-ATIMM	25 000,00	6 961,00	0,00	6 961,00	0,00	0,00	0,00
Opé-CYAM	22 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Accompagnement des acteurs yvelinois	81 750,90	1 329,19	0,00	1 329,19	0,00	0,00	0,00
Opé-Formation	30 380,90	129,19	0,00	129,19	0,00	0,00	0,00
Opé-Evaluation	20 000,00	1 200,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00
Opé-MDY	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Adhésions (accompagnement)	1 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Animation du territoire	180 255,80	71 752,14	0,00	71 752,14	0,00	0,00	0,00
Opé-ESCI/MYGE	36 000,00	19 284,34	0,00	19 284,34	0,00	0,00	0,00
Opé-EAD scolaire	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Autre évènementiel	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Communication	17 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Récital	34 487,00	3 499,00	0,00	3 499,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Clé en main	28 756,80	28 756,80	0,00	28 756,80	0,00	0,00	0,00
Opé-Clé en main (agriculture)	43 912,00	20 212,00	0,00	20 212,00	0,00	0,00	0,00
Opé-SPANC	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Développement économique	85 720,00	1 500,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Appui aux filières	3 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Soutien aux entreprises	82 720,00	500,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Fonds Eau et déchets	140 000,00	30 851,00	0,00	30 851,00	0,00	0,00	0,00
Opé-FSI bonification EAD	30 000,00	22 203,00	0,00	22 203,00	0,00	0,00	0,00
Opé-projets structurants	110 000,00	8 648,00	0,00	8 648,00	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-Reconstruction Maroc	109 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Reconstruction Maroc 1	109 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prog-COVID19	0,00	19 087,40	0,00	19 087,40	0,00	0,00	0,00
Opé-COVID19	0,00	19 087,40	0,00	19 087,40	0,00	0,00	0,00
Ecart	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



d) Ressources humaines d'YCID.

Prénom NOM	Employeur	Affectation	Temps de travail affecté à YCID
Mathieu GUERIN	CD78	Directeur délégué (Versailles)	50%
Jean-Philippe GROS	CD78	Chargé administratif et comptable (Versailles)	90%
Thibau GRANDJEAN	CD78	Chargée de mission (Versailles)	90%
Marion PERRIN	CD78	Cheffe de mission (Versailles)	80%
Jordan MORICE	CD78	Chef de mission (Versailles)	30%
Jeanne RUFFIN	CD78	Cheffe de mission (Versailles)	30%
Fanny RAYMOND	CD78	Chargée de projets (Versailles)	20%
Clotilde DITSCH	CD78	Chargée administrative et comptable (Versailles)	10%
Bérengère AYOUB	CD78	Chargé de mission (Versailles)	20%
Soura DIOP	YCID	Chargée d'Appui aux réseaux de la diaspora (Mantes-la-Jolie)	100% (sur un 4/5 ^{ème} de temps)
Alexia RABY	YCID	Chargé(e) de mission (Versailles) Plaidoyer services de base et intercommunalités	100%
Garance SEGUIER	YCID	Chargée de communication et événementiel (Versailles)	100% (sur un mi-temps)
Gloria SODORE	YCID	Chargée de mission Communication et événementiel	100% (sur un 3/5 ^{ème} de temps)
Mouhamadou TOURE	YCID	Chargé de mission Appui aux porteurs de projets (Mantes-la-Jolie)	100%

Au 30 janvier 2024, les ressources humaines d'YCID comprennent 14 agents (cf. Annexe 1) dont :

- 9 agents avec des mises à disposition de leur plein temps auprès d'YCID par le Département (de 10 à 90%),
- 5 agents salariés d'YCID dont :
 - 3 CDI à plein temps (situation particulière de Garance),
 - 1 CDI à temps partiel,
 - 1 CDD à temps partiel.

e) Propositions des Commissions permanentes.

Sans objet.

f) Bilan synthétique des activités depuis le dernier Conseil.

Mois	Date	Activité
Décembre	Mardi 19	Cérémonie de clôture de la Rentrée Solidaire
Janvier	Vendredi 19	Formation : ODD/Conception de projets (Collèges Solidaires)
	Samedi 20	Formation : Solliciter le mécénat d'entreprise
	Jeudi 25	Formation : ODD/Conception de projets (Collèges Solidaires)
	Samedi 27	Formation : Concevoir un projet d'ECM

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



g) Décisions du Directeur.

Numéro	Date	OBJET
DG-2023-069	28/11/2023	Subvention ECM à Buc Tiers Monde
DG-2023-070	30/11/2023	Abonnement au site de l'association YES
DG-2023-071	11/12/2023	Subvention FSI-Y à l'association Molle et Gollera
DG-2023-072	28/11/2023	Ordre de mission Jean-Marie TETART
DG-2024-001	02/01/2024	Organisation de la campagne 2024 des bourses CYAM

h) Bons de commande signés par le Directeur.

Numéro	Date	Titre commande
BC-2023-055	04/12/2023	L'animation de formations sur le montage de projets en ECSI entre décembre 2023 et décembre 2024
BC-2023-056	05/12/2023	Formation Mécénat d'entreprise (20/01/2024)
BC-2023-057	07/12/2023	Affiche et flyers CYAM
BC-2023-058	11/12/2023	Buffet Madagascar au Collège de la Mauldre le mardi 19 décembre 2023 - Cocktail de 30 minutes pour 25 personnes
BC-2023-059	15/12/2023	Marché S-PF-704858 GA 2020-001 : Marché MDY YCID : Assistance à la réalisation de missions à l'étranger : missions Bénin Togo 12 2023
BC-2024-001	17/01/2024	Tickets restaurants 2024 (DG-2020-047)
BC-2024-002	17/01/2024	Traitement paies année 2024
BC-2024-003	17/01/2024	Facturation 2024
BC-2024-004	17/01/2024	Assurance automission 2023
BC-2024-005	17/01/2024	Assurance local Mantes 2023
BC-2024-006	11/01/2023	Assurance RC 2023
BC-2024-007	11/01/2023	Cotisation médecine du travail 2023/Mantes la Jolie (Soura)

3- DELIBERATIONS

Délibération n° CA/2024/001

Débat d'orientation budgétaire - Programme prévisionnel d'activités 2024

Annexe à la délibération : *- Programme prévisionnel d'activités 2024 (annexe 2)*

Exposé des motifs :

Selon le Code général des collectivités territoriales, dont la partie financière relative aux départements s'applique à YCID, l'adoption du budget primitif doit être précédée d'un débat d'orientation budgétaire (article L3312-1). Ce débat vise notamment à informer des orientations politiques et techniques sur la base desquelles le projet de budget sera construit. La date prévisionnelle de présentation du budget primitif au Conseil d'administration est sa prochaine réunion en décembre. Il est proposé d'examiner et discuter les orientations budgétaires sur la base

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



du programme prévisionnel d'activités pour l'année prochaine. A ce stade, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 1 199 555,70€.

La construction de ce programme repose désormais sur deux sous-budgets : un budget « statutaire », concernant la vie institutionnelle du groupement ; et un budget « programmes », correspondant aux activités conventionnées avec le Département des Yvelines pour la contribution d'YCID à la mise en œuvre de la politique « Yvelines, Partenaires du développement ».

Le budget « statutaire » d'YCID est proposé à 40 350€, financé par les cotisations des membres (40 350€). Ces ressources permettent de financer l'Assemblée générale, la publication du rapport annuel, les diverses charges de structure (assurances, télécommunication, frais divers d'alimentation et de réception...).

Le budget « programmes » s'établit à 1 159 205,70€ : en ressources, il est alimenté par une subvention du Département des Yvelines (245 000€ dont 5 000€ Clé en main agriculture sur 2024), de subventions extérieures (103 945,90€) dont 30 000€ dans le cadre du fonds Eau Assainissement déchets, 37 125€ dans le cadre des projets Clés en main, 20 000€ dans le cadre du MAE société civile et 16 820,90€ de l'AFD (PTMP), du résultat prévisionnel cumulé estimé à 549 265,80€ (dont résultats reportés sur fonds externes et 110 000€ sur le Fonds Eau Assainissement Déchets) et d'une participation des membres (prêts d'honneur et cautions, à hauteur de 18 249€). Les activités proposées reposent essentiellement sur une reconduction des mesures en cours en 2022. Les recettes relatives aux opérations patrimoniales pour un montant de 10 245€.

Les contributions en nature de la Mission Coopération décentralisée et Relations internationales sont évaluées à 280 783€, correspondant à la contribution statutaire du Département (soit 70 196€) et à une contribution en nature au titre de la convention de partenariat, pour la mise en œuvre des programmes (soit 210 587€).

DECISION :

Article 1- Prend acte du débat d'orientation budgétaire et approuve le programme prévisionnel d'activités pour l'année 2024.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTE	<input type="checkbox"/>	REJETE	<input type="checkbox"/>	

Délibération n° CA/2024/002

Contributions à l'AFACE et reversement partiel du Fonds YADEC

Annexe à la délibération : - proposition d'avenant (annexe 3)

Exposé des motifs :

Le Fonds YADEC est délégué en gestion à l'AFACE. En contrepartie, YCID verse annuellement :

- La cotisation annuelle à l'AFACE d'une valeur de 3 000€ ;
- Une subvention de fonctionnement fixée à 2% du volume de la dotation globale disponible au 31 décembre 2023 s'élevant à 300 000€, soit un montant de 6 000€ ;
- La reconstitution de la subvention du fonds d'accompagnement pour atteindre le plafond de 6 000€, soit un montant de 3 600€ ;
- Une subvention de fonctionnement équivalente à 2% du fonds d'accompagnement, soit 120€.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



De plus, à la suite des différentes réformes en cours, le Fonds YADEC sera arrêté dès l'année 2024, l'AFACE poursuit son travail de suivi auprès des associations ayant obtenu un prêt mais n'accordera pas de nouveau. De ce fait, l'AFACE reversera à YCID une partie du Fonds YADEC disponible soit 123 270,75€.

DECISION :

- Article 1-** Approuve le versement de la cotisation annuelle à l'AFACE pour 2024 d'un montant de 3 000 €,
- Article 2-** Approuve le versement de la somme de 9 720€ à l'AFACE pour la gestion : du Fonds YADEC (6 000€) et du fonds d'accompagnement des porteurs de projets (3 720€).
- Article 3-** Approuve l'avenant 2024-2 de la convention de partenariat 2017-2027 avec l'Aface portant sur la gestion de la clôture du fonds,
- Article 4-** Approuve le reversement partiel d'un montant de 123 270,75€ du Fonds YADEC de de la part de l'Aface au bénéfice de YCID,
- Article 5-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Développement économique » respectivement sur le chapitre 11 article 6188, sur le chapitre 65 article 6574 et sur le chapitre 27 article 2764 du budget 2024 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTE	<input type="checkbox"/>	REJETE	<input type="checkbox"/>	

4- POINTS DIVERS.

a) Réformes en profondeur du FSI en 2024.

Le nouveau contexte d'YCID, expliqué dans le programme prévisionnel d'activités 2024, oblige à des réformes en profondeur d'YCID et de certains de ses dispositifs, dont le plus emblématique : le FSI-Y. Pour rappel : le contexte budgétaire, les échecs de plusieurs projets et les causes de ces échecs, le contexte géopolitique ou encore les difficultés de financement des acteurs yvelinois obligent à revoir nos modus operandi. Les projets doivent impérativement être mieux conçus, jugés, suivis et évalués, ce qui implique une nouvelle prise en compte des coûts d'accompagnement sur le terrain et des études préalables, et une réévaluation de la taille critique des projets. Il semble en particulier pertinent que le montage du projet et son accompagnement soient le fait d'entités locales et que le coût en résultant soit inclus dans l'assiette du projet.

Cette réflexion débutée l'année dernière doit permettre de faire des propositions opérationnelles prochainement avec révision de fonds du FSI-Y et autres dispositifs.

La révision des statuts qui pourrait en découler a priori, notamment par une action plus directe sur le terrain et auprès des acteurs là-bas, devra être soumise au vote des membres lors de la prochaine Assemblée générale.

En parallèle, les réformes à prévoir pour le FSI-Y devraient exclure les « FSI jeunesse » pour lesquels, au contraire, une approche territoriale en Yvelines reste pertinente. Cette logique s'inscrit également dans la nouvelle trajectoire d'YCID sur le territoire yvelinois : montée en

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



puissance des actions de plaidoyer et sensibilisation, animation, ECM et jeunesse. Les Commissions « Soutien » et « Animation » seront sollicitées lors des réunions de mars pour émettre un avis sur les propositions qui seront faites autour d'un FSI spécifique « jeunesse ».

b) Projets « agricoles » dans le cadre du FSI-Y.

Si, pour les projets agricoles, YCID propose des outils spécifiques depuis 2022, la réflexion en cours, très critique à l'égard des projets agricoles, oblige toutefois à s'interroger sur le financement de ces projets.

Les projets agricoles donnent lieu à de nombreux échecs et, bien souvent, ressemblent davantage à des projets économiques classiques qu'à des projets de solidarité. Il est aussi apparu difficile d'évaluer ces projets et les bilans prévisionnels qui leur étaient associés. C'est pourquoi certaines instructions devraient sûrement être mises en stand-by.

7 acteurs ont obtenu un avis favorable sous réserve(s) en 2022/2023 sur des projets « agricoles » et ils travaillent à revoir le projet ou à compléter le dossier pour un nouveau dépôt cette année auprès d'YCID.

Par ailleurs, environ 8 porteurs sont accompagnés par l'équipe d'YCID sur cette thématique.

Le CA doit ainsi statuer très rapidement sur cette question complexe : faut-il ou non continuer à financer des projets agricoles dans le cadre du FSI-Y (même renouvelé) ?

A court terme, pour les projets étudiés en 2022-23, s'ils sont soumis et validés en Commission Soutien de mai prochain : YCID pourraient les accepter (à valider). En revanche, s'ils ne sont pas soumis en mai : ils seront mis d'office en stand-by comme tous les projets FSI post Commission Soutien de mai. Pour les projets « agriculture » en phase de suivi, il est proposé de les mettre en stand-by dès maintenant.

A moyen terme, la question des projets « agriculture » sera un point d'attention particulier de la réforme du FSI-Y. Le financement de ce type de projet est en réflexion depuis 2019 au moins, et ces projets, malgré la réforme de 2022, n'ont toujours pas fait la preuve de leur pertinence (plus du domaine du développement économique que de l'intérêt général).

c) Justificatifs des ressources et des dépenses.

Discussion portant sur les propositions figurant dans la note de l'annexe 4 (et la « *check list* » de l'annexe 5).

d) Fonds « Eau, assainissement, déchets ».

Les objectifs initiaux du Fonds Eau sont impossibles à atteindre car les institutions n'ont pas abondé le Fonds comme cela était envisagé.

A la place, il semble plus pertinent de fondre ce Fonds dans le FSI, mais avec une enveloppe de 250 000€ sur 3 ans dédiés aux projets concernant les services de base (Eau, Assainissement, Déchets), sorte de « fonds spécial » sur le modèle du Fonds Covid avec des AAP dédiés. Ainsi, une partie des fonds du FSI est fléchée sur ces sujets. Reste à savoir s'il demeure pertinent de poursuivre la dynamique des « bonifications » ou s'il ne vaut pas mieux se concentrer uniquement sur des « projets structurants » (toujours en lien avec la réforme FSI).

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Cette démarche permettrait de maintenir l'idée originelle de communication et plaidoyer autour de l'engagement des acteurs yvelinois sur ces actions, en particulier les intercommunalités. Le secteur des services de base demeure un secteur d'intervention très important du GIP de toute manière, donc l'intérêt de la démarche demeure entier. C'est la dynamique opérationnelle qu'il faut faire évoluer.

e) Fonds Maroc.

Pour rappel, à la suite du séisme intervenu au Maroc en septembre 2023, le Département a souhaité apporter son soutien à la population marocaine touchée par cette catastrophe via la mobilisation d'une enveloppe de 100 000€ gérée par YCID.

Les crédits alloués visent à soutenir les interventions des associations franco-marocaines basées en Yvelines dans les villages touchés, et soutenir les collectivités territoriales yvelinoises qui voudront s'associer à cette démarche.

Ce Fonds dédié de 100 000€, pluriannuel et renouvelable, est abondé par les Communes des Yvelines, membres ou non d'YCID. 4 Communes ont déjà apporté une contribution pour un total de 11 395€ (Houdan, Le Chesnay-Rocquencourt, Mantes-La-Ville et Saint-Cyr-L'Ecole).

Un règlement et un formulaire spécifique ont ainsi été mis au point par YCID, et la communication a débuté fin 2023.

YCID rencontre toutefois des difficultés à mobiliser des acteurs yvelinois (membres ou non) susceptibles de déposer un dossier de demande de financement au titre du Fonds.

Un dîner pour récolter des fonds privés est prévu fin mars au Château de Versailles.